

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 13/05/2026 - 3426 - 2011 B 01321 - 537 866 873 - A.P.A.C.S ARTOIS-NORD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

Mme BOURLET CHANTAL
234 CHEMIN NOBLED
62490 VITRY EN ARTOIS
FRANCE

N° d'adhérent : 20121240305868

Pour le compte de :
SASU A.P.A.C.S ARTOIS-NORD
234 RUE NOBLED
62490 VITRY-EN ARTOIS

N° SIREN : 537 866 873

Période déclarée : Année 2022

Date limite de dépôt : 18/05/2023

Année 2022
→ copie conforme
à l'original
le président

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2022)

GREFFE DU TRIBUNAL
13 MAI 2026
DE COMMERCE D'ARRAS

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2022)**Impôt sur les sociétés****A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX
FICHIERS ET AUX LIBERTÉS)☒ Oui

Adresse de messagerie

chantal.bourlet.apacs@gmail.com

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

234 RUE NOBLED

Code postal

62490

Ville

VITRY EN ARTOIS

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

activités comptables secrétariat

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normalBénéfice imposable à
15%Déficit (report du 2033-
B)

207

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

☒ Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

CIEL

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)**Impôt sur les sociétés**
Annexe à la déclaration n° 2065**L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION****1 RÉMUNÉRATIONS**

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

18 110



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	23 387	18 935	4 452
TOTAL I (5)	23 387	18 935	4 452
2 - Actif circulant			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production	3 350		3 350
Créances (2) clients et comptes rattachés	5 552		5 552
Charges constatées d'avance	100		100
TOTAL II	9 002		9 002
TOTAL GENERAL (I + II)	32 389	18 935	13 454

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	5 713
Résultat de l'exercice	-207
TOTAL I	6 606
3 - Dettes	
Emprunts et dettes assimilées (4)	4 270
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N) (4)	286
TOTAL III	6 848
TOTAL GENERAL (I + II + III)	13 454

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	42 157
Production stockée (variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			148
Autres produits			4 380
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			46 685
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			22 260
Impôts, taxes et versements assimilés			307
dont TP/CFE, CVAE			307
Rémunérations du personnel			18 110
Charges sociales			3 141
Dotations aux amortissements			2 888
Autres charges			10
Total des charges d'exploitation (II)			46 716
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-31
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		120
	Charges financières (V)		238
	Charges exceptionnelles (VI)		58
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-207

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		207
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		207
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		207



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	2 678			2 678	
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 569			8 569	
Autres immobilisations corporelles	12 140			12 140	
TOTAL rubrique I	23 387			23 387	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 678			2 678
Installations générales, agencements, aménagements divers	6 694	855		7 549
Autres immobilisations corporelles	6 675	2 033		8 708
TOTAL rubrique II	16 047	2 888		18 935

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MME		
	Nom et prénom	DORDAIN CHANTAL	Nom marital	BOURLET
	Nombre de parts ou d'actions	100	Pourcentage de détention	100,00%
	Date de naissance	01/11/1961	Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	59500	Commune de naissance	DOUAI
	Numéro, type et nom de voie	234 RUE NOBLED		
	Code postal	62490	Ville	VITRY EN ARTOIS
	Pays	FRANCE		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)**Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU APACS ARTOIS NORD
au capital de 1000 euros
Siege social : 234, Rue NOBLED
62490 VITRY EN ARTOISL
5378668730001215 RCS ARRAS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 Juin,
A 17 heures,

L'associée unique de la société APACS ARTOIS NORD, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, divisé en 100 parts de 10 euro chacune, a tenu l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 234 rue Nobled 62490 VITRY EN ARTOIS.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associée unique présente.

Et présente :

Madame Chantal BOURLET, propriétaire unique des 100 parts sociales.

Seul associée de la société et représentante en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'Assemblée est présidée par Madame Chantal BOURLET, présidente associée unique

La présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice

La présidente dépose sur le bureau :

- La feuille de présence de l'associée unique
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022,

 ¹

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives réglementations sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, s'élevant à 207 €, de la manière suivante :

- la totalité au compte report à nouveau pour 207 €

- Le cumul autre réserves s'élèvera à 5 713 euro.
- Le cumul de report à nouveau s'élèvera à -207 euro.

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Depuis sa création, aucune somme n'a été distribuée.

TROIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Présidente d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales

Cette décision est votée et adoptée par l'assemblée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par la présidente Associée Unique.

Mme BOURLET Chantal

Présidente ; Associée Unique.

